



15 octobre 2020

Dossier de presse **Ecopôle de Cheviré**



—
Ecopôle de Cheviré

Une solution durable, locale et circulaire pour les déchets du BTP et des entreprises à Nantes

La transformation urbaine de Nantes Métropole et ses grands projets génèrent 2 millions de tonnes de déchets par an. L'Ecopôle de Cheviré et ses deux plateformes, portées par les entreprises SUEZ et CHARIER, vient ainsi proposer de nouvelles solutions de valorisation pour les entreprises de travaux publics, les artisans et les industriels. Elle va contribuer ainsi à la mise en place d'un écosystème, pour un BTP durable, local et circulaire en phase avec la feuille de route Economie circulaire de Nantes Métropole et les nouvelles exigences réglementaires de la loi de transition énergétique.

Accompagner la reconversion urbaine de Nantes Métropole et proposer de nouvelles solutions aux entreprises

Les entreprises SUEZ et CHARIER ont regroupé leurs expertises et prévoient d'investir **10 M d'€** dans la réalisation de l'Ecopôle, qui vient renforcer les solutions de recyclage et de valorisation des déchets sur le territoire de la Métropole. Cette solution, implantée sur le port de Cheviré, s'inscrit dans le paysage économique pour :

- **Accompagner la reconversion urbaine de la Métropole,**
- **Développer une solution locale d'économie circulaire,**
- **Apporter une contribution positive au territoire.**



Accompagner la reconversion urbaine de la Métropole

Les capacités de traitement locales sont insuffisantes au regard des grands projets urbains de la Métropole Nantaise qui génèrent 2 millions de tonnes de déchets du BTP / an. Aujourd'hui, les déblais de chantier, sans solution de proximité, sont exportés parfois en dehors du département et des matériaux, comme les terres végétales, sont importés pour les besoins de la Métropole.



Développer une solution locale d'économie circulaire

L'Ecopôle de Cheviré avec ses solutions multi filières, va favoriser le recyclage des déchets en circuits courts et optimiser globalement les flux de transport. Le **réemploi des déblais de chantier** tels que les terres excavées et la constitution d'une banque de matériaux sur le site, vont ainsi permettre de limiter le recours aux ressources naturelles (en fournissant des matériaux de remblais et des terres végétalisables pour les réaménagements urbains).

L'Ecopôle va proposer également aux artisans et aux entreprises générales, en conformité avec leurs enjeux économiques et réglementaires, de nouvelles solutions pour aller plus loin dans le recyclage et la valorisation de leurs déchets.



Apporter une contribution positive au territoire

La localisation de l'Ecopôle, sur le site portuaire de Cheviré, domaine du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, profite au développement du trafic fluvial (en cohérence avec les 30 engagements pour la Loire).

En effet, l'acheminement des déblais sera possible par la Loire en collaboration avec les personnels portuaires qui assureront la logistique de **chargement et déchargement** à quai. Une solution qui permet de dynamiser l'activité portuaire et l'emploi. L'objectif à terme est de transporter 30 000 tonnes par an de terres et de déblais de terrassement par barges. Ce parti pris, en faveur de ce transport alternatif plus coûteux, offre une opportunité de réduire le transport routier et de maîtriser l'impact carbone. La création de l'Ecopôle créera, à terme, **80 emplois directs et indirects**.

DONNÉES EXTERNES

Déchets de construction (BTP) générés sur la Métropole Nantaise : **2 millions de tonnes /an** = 8 fois plus que les déchets ménagers

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe les obligations suivantes :

- **Valoriser 70% minimum des déchets du bâtiment dès 2020**
- **Réduire de 50%, à l'horizon 2025, les déchets mis en décharge**

10 M€

Investissement global Ecopôle Cheviré

- Plateforme Nord **3,5 M€**
- Plateforme Sud **6,5 M€** (2 M€ pour la tranche 1 et 4,5 M€ pour la tranche 2)

Ces programmes ont reçu une subvention de l'ADEME, 550 000 € pour la plateforme Sud et 200 000 € pour la plateforme Nord.

465 000 tonnes

Capacité globale de l'Ecopôle

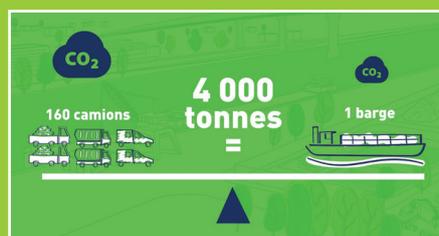
(PN 320 000 tonnes + PS 145 000 tonnes).

- **Déchets acceptés** : terres impactées, bétons et gravats de démolition, déchets d'amiante conditionnés, déchets en mélange des activités du BTP (bois, ferraille, etc.) déchets des artisans et des industriels.
- **Déchets refusés** : déchets radioactifs, explosifs, corrosifs, comburants, inflammables, déchets d'activités de soins ou à risques infectieux, déchets chimiques non identifiés, déchets ménagers.

Transport fluvial des déchets et des matériaux valorisés, par barge

Montée en puissance d'ici 7 ans pour un objectif de

30 000 tonnes/an



80 salariés

travailleront sur l'Ecopôle de Cheviré

en 2025 en fonctionnement optimal.

Un Ecopôle organisé autour de deux plateformes

L'Ecopôle de Cheviré est une solution développée par SUEZ et CHARIER. Les deux entreprises ont associé leurs expertises en matière de traitement et de valorisation des déchets, pour apporter une solution globale aux acteurs du BTP (société de travaux publics et artisans) ainsi qu'aux entreprises industrielles, aux PME et aux artisans. Cette synergie a abouti à la création en novembre 2019 de la société ATS (Atlantic Terres Solutions), pour l'exploitation commune de la plateforme Nord.

Les deux plateformes ont commencé la première tranche de leur activité sous le régime de la déclaration pour une surface de 1 ha pour la plateforme Sud et 2 ha pour la plateforme Nord, limitant la quantité et le type de déchets reçus. Les autorisations d'exploiter des 2 plateformes ont été obtenues fin juin-début juillet 2020. Les travaux vont donc se poursuivre pour les deux sites, afin de compléter et faire évoluer les aménagements sur les 4 ha de chaque parcelle.

L'Ecopôle est organisé autour de deux plateformes :

- la plateforme Sud, exploitée par SUEZ,
- la plateforme Nord, exploitée par Atlantic Terres Solutions - Groupement de CHARIER Carrières et Recyclage des Matériaux et SUEZ.

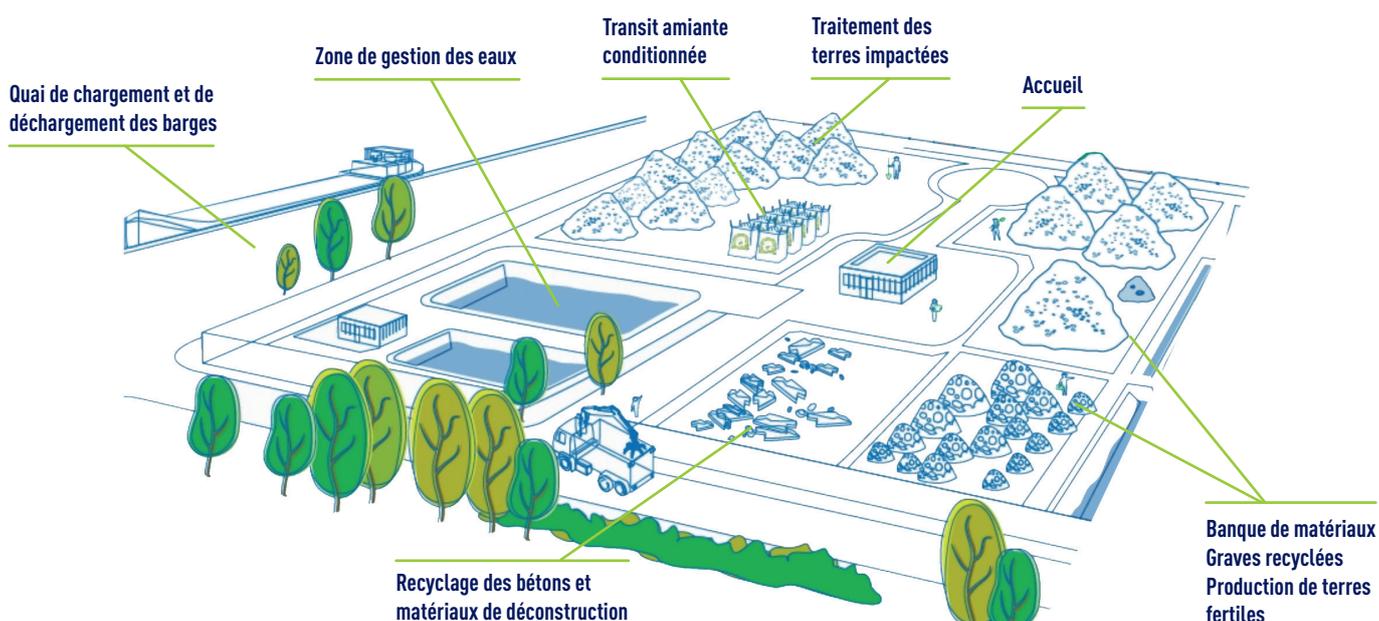
La plateforme Nord Une solution locale pour les déchets issus des grands chantiers de la Métropole

D'une capacité d'accueil annuelle de 200 000 tonnes de terres impactées*, de 100 000 tonnes de déchets de déconstruction et de 20 000 tonnes d'amiante conditionné, la plateforme Nord accueille les terres et les déchets de chantiers tels que les bétons de chantiers. Son exploitation a démarré le 6 juillet 2020 avec les premiers lots de matériaux impactés issus de chantiers de Nantes. Ce sont plus de 10 000 tonnes de déblais de chantier qui ont ainsi été accueillies par la plateforme durant les deux premiers mois de son activité.



© Photo : Gaël Arnaud

Une plateforme organisée en fonction de la qualité du déchet entrant



* Terres impactées : terres et matériaux pollués excavés issus de chantier de dépollution

Un traitement adapté à la qualité du déchet

Chaque lot de terre arrivant sur le site fait l'objet d'un contrôle et d'une acceptation. Suivant leur qualité et leur composition, les terres impactées peuvent être traitées de quatre manières possibles à terme sur la plateforme :

- le pré-traitement mécanique des terres, pour séparer la partie fine des cailloux (criblage granulométrique),
- le traitement biologique, réalisé grâce à un processus naturel de dégradation des hydrocarbures et leurs dérivés (biocentre, retournement d'andains),
- le traitement par lavage, pour capter les pollutions inorganiques,
- le traitement par stabilisation, pour favoriser le réemploi des matériaux.



© Photo : Gaël Arnaud

Une parfaite traçabilité de chaque déchet entrant est assurée jusqu'à son évacuation ou sa valorisation finale.



© Photo : Gaël Arnaud

Le traitement des terres impactées privilégie la valorisation et peut permettre, à terme, de produire jusqu'à 100 000 tonnes par an de terres végétalisables ainsi qu'alimenter une banque de graves recyclées, pour les besoins de réaménagements urbains. Les terres non valorisables seront éliminées en filières agréées.

La Plateforme Nord est aussi une solution de recyclage pour les bétons et les matériaux de démolition inertes qui sont concassés lors de campagnes ponctuelles (jusqu'à 5/an). Une fois concassés en graves recyclées, ces matériaux peuvent être réutilisés en sous-couches routières, en voies douces, en remblaiement de tranchées ou en aménagement de trottoirs.

Enfin, cette plateforme permet le transit et le regroupement de déchets d'amiante conditionnés en big bag scellés et leur envoi vers des filières d'élimination agréées. Le process est parfaitement sécurisé, sans manipulation du déchet sur site, et une traçabilité jusqu'à l'élimination finale est assurée.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2020 /ICPE/ 119 DU 29 JUIN 2020

Capacité d'exploitation
globale de la plateforme Nord
320 000 t/an

Traitement de
200 000 tonnes
de terres impactées et
valorisation éventuelle
production de
100 000 tonnes
de terres végétalisables
(conformes à la norme NFU 44-5051 d'avril 2006)

Transit de
20 000 tonnes
de déchets d'amiante
conditionnés en big bag scellés

Préparation de
100 000 tonnes
de bétons de déconstruction
valorisables en graves recyclées de seconde
génération

Depuis le 6 juillet 2020,
démarrage de l'exploitation d'ATS,

+ de **10 000 tonnes**
de terres
ont été accueillies sur la plateforme à ce jour



La plateforme Sud 

des solutions pour les déchets des artisans, des entreprises du BTP et des industriels

La plateforme Sud à terme, va s'articuler en trois activités pour permettre aux artisans et aux entreprises de disposer de nouvelles solutions pour trier et valoriser leurs déchets. L'installation va réceptionner, trier, conditionner puis réacheminer les déchets, devenus produits valorisables, vers les filières de recyclage de valorisation ou d'élimination appropriées.



© Photo - Aurélien Mahot



Une déchetterie professionnelle pour trier et valoriser les déchets des artisans (déchets en mélange, cartons, plastiques, métaux, gravats, bois), organiser le transit des déchets spéciaux (peintures, solvants, huiles, aérosols...) vers les filières adaptées.

Une plateforme de tri et de conditionnement pour les plus gros volumes des déchets du BTP et des industriels : bétons, gravats, cartons, plastiques, déchets en mélange, bois, métaux... qui seront réacheminés vers les filières de valorisation. Triés puis stockés en alvéoles pour conditionnement et/ou envoi vers les filières de valorisation.

Une solution de préparation des Combustibles Solides de Récupération (CSR) est prévue d'ici 2025, pour répondre aux besoins de combustibles des futures chaufferies de la région avec un espace dédié au tri mécanique des matières et à la préparation des CSR, valorisés en énergie.



© Photo - Aurélien Mahot



La plateforme Sud a démarré son activité avec la partie transfert des déchets industriels le 16 mars 2020 et reçoit environ 1500 tonnes de déchets par mois (Bois, Cartons et Déchets en mélange).
L'ouverture de la déchetterie pour les artisans et les entreprises de BTP a été repoussée en juillet pour cause de covid. Depuis cette date, elle réalise une dizaine d'entrées par jour en moyenne. Les apporteurs de déchets bénéficient d'un prix plus attractif si le tri est déjà opéré en amont.



© Photo : Gael Arnaud

La plateforme Sud va poursuivre ses aménagements pendant l'année 2021 avec une nouvelle phase de travaux. Un bâtiment industriel et une plateforme de valorisation accueilleront les déchets du BTP et des entreprises générales.

Ce n'est qu'en 2025 que les aménagements seront finalisés pour accueillir la 3^e activité : la préparation des CSR pour les chaufferies.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2020 /ICPE/ 157 DU 8 JUILLET 2020

Capacité d'exploitation
globale de la plateforme
Sud

140 000 t/an

Déchetterie Pro : capacité
18 500 t/an
de déchets du BTP

Plateforme de tri et
de conditionnement : capacité
121 500 t/an
de déchets

Une balle de carton

1 000 kg est valorisée en cartonnerie
pour de nouveaux emballages carton et cartonnette

Une balle de films plastique (PEBD) de

450 kg sera recyclée en r-PEBD
(nouvelle matière plastique)

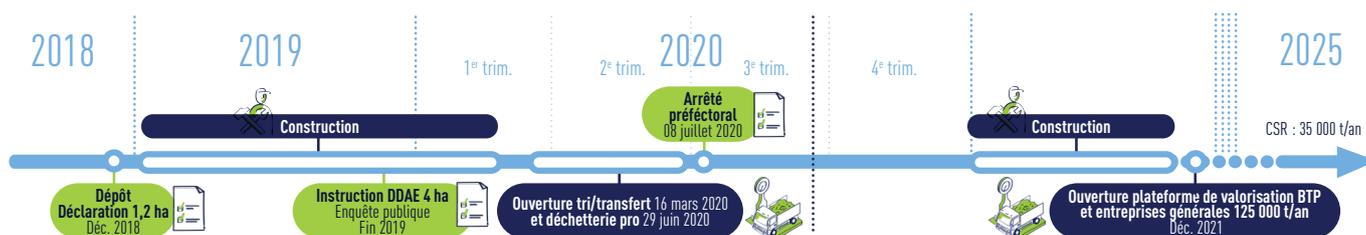
La production de

1 tonne

de r-PEBD consomme 3 fois moins d'énergie
et réduit les émissions de

1,4 éq.CO₂

(8 allers/retours Paris -Marseille en avion)

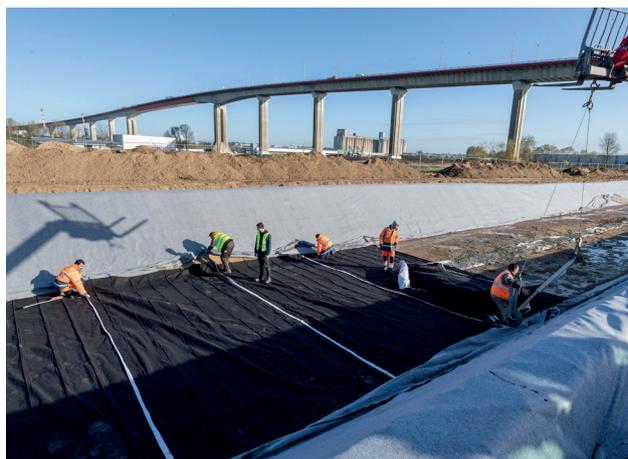


Préservation de l'environnement et sécurité

L'Ecopôle, par sa vocation d'économie circulaire, participe à la protection de l'environnement et doit maîtriser les propres impacts de son activité. SUEZ et CHARIER s'engagent dans la qualité de l'exploitation des deux plateformes, Installations Classées au titre de la Protection de l'Environnement (ICPE), dans le respect le plus strict de la réglementation et de la maîtrise des impacts au niveau de l'eau, de l'air, des sols... :

- traçabilité de tous les déchets,
- sécurisation du site,
- protection des sols et des eaux de la Loire avec des plateformes étanches et des eaux traitées in situ,
- intégration paysagère de l'Ecopôle dans l'espace portuaire.

Dans le cadre des demandes d'autorisation d'exploiter de chacune de deux plateformes de l'Ecopôle, des études d'impact ont été réalisées pour évaluer la qualité du milieu initial. Un suivi est organisé pendant l'exploitation pour surveiller la bonne intégration environnementale de l'Ecopôle dans la zone industrielle du port de Cheviré.



© Photo : Aurélien Mahot



© Photo : SUEZ

Contacts Presse :

SUEZ

Annie Mancel
Responsable communication
+33 6 74 98 12 27
Annie.mancel@suez.com

CHARIER

Carole Le Noac'h
Responsable communication
+33 6 27 52 43 82
Carole.LeNoach@charier.fr

À propos de SUEZ

Fort de son expertise bâtie depuis la fin du XIX^e siècle, SUEZ aide les femmes et les hommes à améliorer constamment leur qualité de vie, en préservant leur santé et en accompagnant le développement économique. Présent sur les 5 continents, le Groupe et ses 90 000 collaborateurs préservent les éléments essentiels de notre environnement : l'eau, la terre et l'air, en proposant des solutions innovantes et résilientes de gestion de l'eau, de valorisation des déchets, de dépollution des sols et de traitement de l'air qui permettent aux collectivités et aux industries d'optimiser la gestion de leurs ressources, telles les villes « intelligentes » et d'améliorer leurs performances environnementale et économique. Le Groupe dessert 64 millions d'habitants en services d'assainissement, produit 7,1 milliards de m³ d'eau potable, contribue au développement économique avec plus de 200 000 emplois directs et indirects créés par an, et contribue à la création de nouvelles ressources avec 4,2 millions de tonnes de matières premières secondaires produites. À l'horizon de son plan stratégique, le Groupe ambitionne des solutions 100% durables ayant un impact positif sur l'environnement, la santé et le climat. En 2019, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 18 milliards d'euros.

À propos de CHARIER

L'entreprise CHARIER a été créée en 1897 à Montoir-de-Bretagne (44). Elle vient d'installer son nouveau siège social à Couëron, dans un bâtiment entièrement passif. Elle compte aujourd'hui plus de 1 400 salariés. Entreprise familiale, dont l'actionariat est détenu à 100% par la famille Charier, elle a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 278 millions d'euros en 2019. Depuis 2013, elle est dirigée par Paul Bazireau, Président du Directoire. Elle intervient dans cinq métiers complémentaires : carrières et recyclage de matériaux, grands terrassements, routes et travaux urbains, génie civil, déconstruction et désamiantage. Elle s'appuie sur un réseau de 41 filiales et agences, 33 sites de gestion de déchets inertes, 15 carrières, 15 agences travaux, 9 centrales d'enrobés dont 1 mobile, 15 sites certifiés ISO14001. Elle recycle 339 000 tonnes de déchets inertes par an et réalise 55% de ses achats auprès de fournisseurs locaux (chiffres 2019).